

- FOND DE PLAN**
Composé sur la base du PCN 2015 de la BD-LC-TC 2004, de l'OBS 1999, de l'Orthophoto 2013
- Zone objet de la demande de modification
 - Limite parcellaire
 - Cours d'eau et plans d'eau
 - Bâtiment existant
 - Bâtiment démol
 - Courbe de niveau

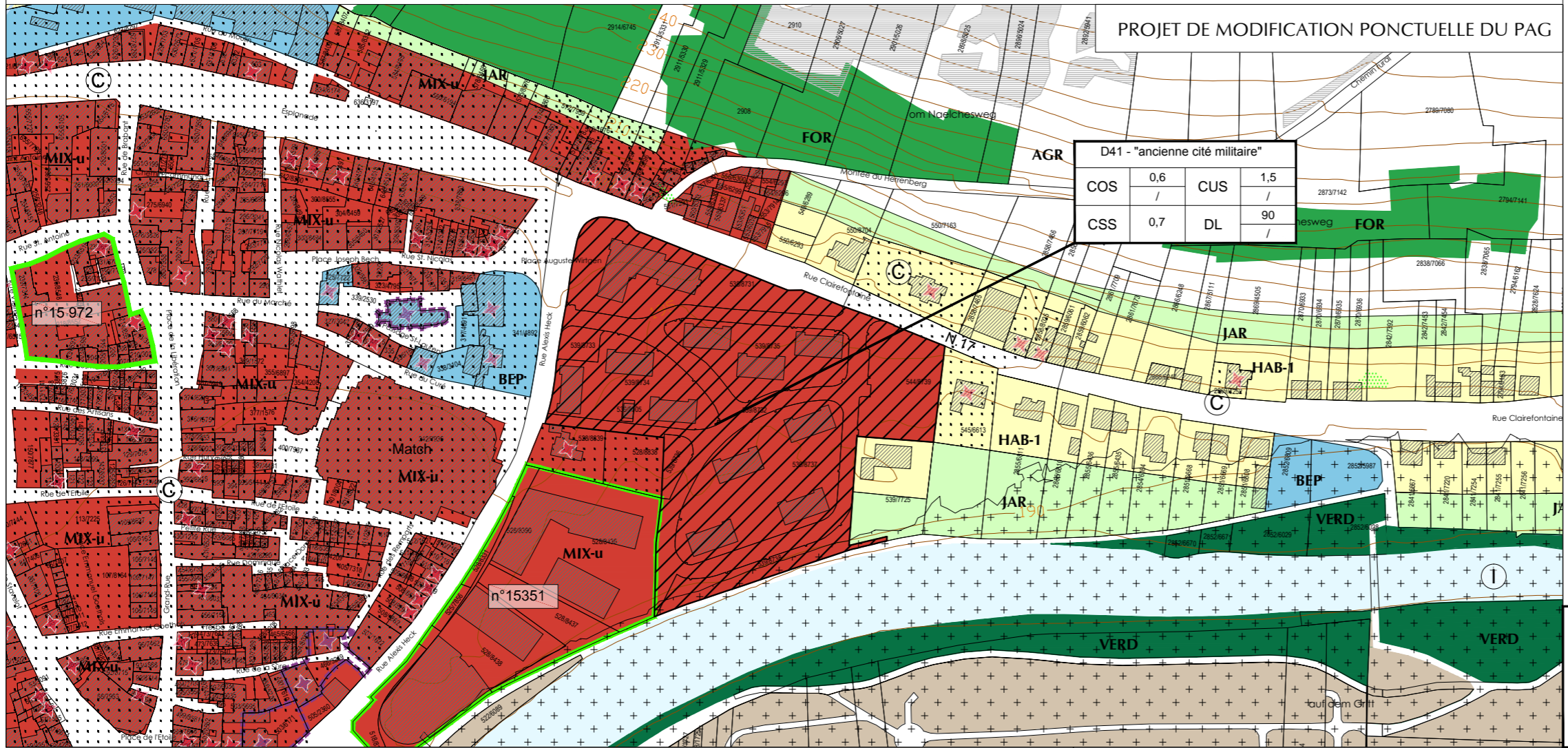
- PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL**
- ZONES URBANISEES OU DESTINEES A ETRE URBANISEES**
- HAB-1** Zone d'habitation zone d'habitation 1
 - MIX-u** Zones mixtes zone mixte urbaine
 - BEP** Zone de bâtiments et équipements publics
 - REC** Zone de sports et de loisirs
 - REC-1 - Camping
 - REC-2 - Activités de plein air
 - REC-3 - Horesca
 - JAR** Zone de jardins familiaux
- Délimitation du degré d'utilisation du sol

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
	min.		min.

- ZONES DESTINEES A RESTER LIBRES**
- AGR** Zone agricole
 - FOR** Zone forestière *
 - VERD** Zone de verdure

Remarque importante :
* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'OBS 1999 actualisée sur base de l'orthophoto 2013. La délimitation des zones forestières à l'écart des zones urbanisées est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.



- ZONES SUPERPOSEES**
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 - Plan d'aménagement particulier approuvé
 - Secteur protégé d'intérêt communal
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - Bâtiments protégés (Source : SSMN, mars 2014)
 - Zone de risques naturels prévisibles
 - zone inondable (Source : Adm. de gestion de l'Eau, crue extrême, 2013)
- ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES, REGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPECIFIQUES RELATIVES :**
- à la protection des sites et monuments nationaux (Monuments nationaux (état du 8 mai 2014))

- ELEMENTS COMPLEMENTAIRES**
- Biotopes protégés par l'art 17 de la loi du 19 juillet 2004 (à titre indicatif et non exhaustif)